

La conciliation des traitements médicamenteux

Éléments de contexte

Déploiement régional FORMACONCIL®

- **Mission = améliorer la sécurité des soins pour le patient sur 5 grands problèmes de sécurité pour le patient**
 - Les médicaments concentrés injectables
 - La sécurité de la prescription médicamenteuse aux points de transition du parcours de soins = **projet Med'Rec**
 - La prévention des erreurs de site et de procédure en chirurgie
 - Les erreurs de communication au cours du transfert des patients
 - La lutte contre les infections associées aux soins
- **La France rejoint le projet en 2009 (item 2 et 3)**
 - **projet Med'Rec** coordonné
 - par le CANADA au niveau international
 - par l'HAS et l'Omédit Aquitaine au niveau national

- Durant les cinq années du projet Med'Rec, 8 établissements de santé français ont dissocié *l'erreur médicamenteuse* // de la *divergence non documentée intentionnelle* : 22 863 patients
- En moyenne, 1 patient a présenté lors de la conciliation à son admission dans un établissement de santé Med'Rec
 - 1,7 divergence non documentée entre son traitement avant l'admission et la prescription hospitalière
 - 0,9 erreur médicamenteuse

Pourquoi pratiquer la conciliation médicamenteuse ?

- Le médicament = **2^{ème} cause d'événements indésirables graves (EIG) évitables** liés aux soins (*Michel et al., 2011*).
- Les EIG évitables associés à des médicaments = responsables de 1,3 % des admissions.
- **Moins de 25% des ordonnances médicamenteuses à l'admission = complètes après passage aux urgences.**
- Les erreurs médicamenteuses qui surviennent aux étapes de transition sont dues à des défauts de transmission d'informations (*Canadian Society of Hospital Pharmacists, 2004*).
- 33,2% à 45,8% des patients présentent une divergence identifiée lors de la conciliation (*Pourrat et al, 2013 ; Quélenec et al, 2013 ; Leguelinel-Blache et al, 2014*).
- La CM permet d'intercepter et de **corriger 75% des erreurs médicamenteuses ayant un impact clinique** aux points de transition (*Vira et al, 2006*).

Qu'est-ce que la conciliation médicamenteuse (CM) ?

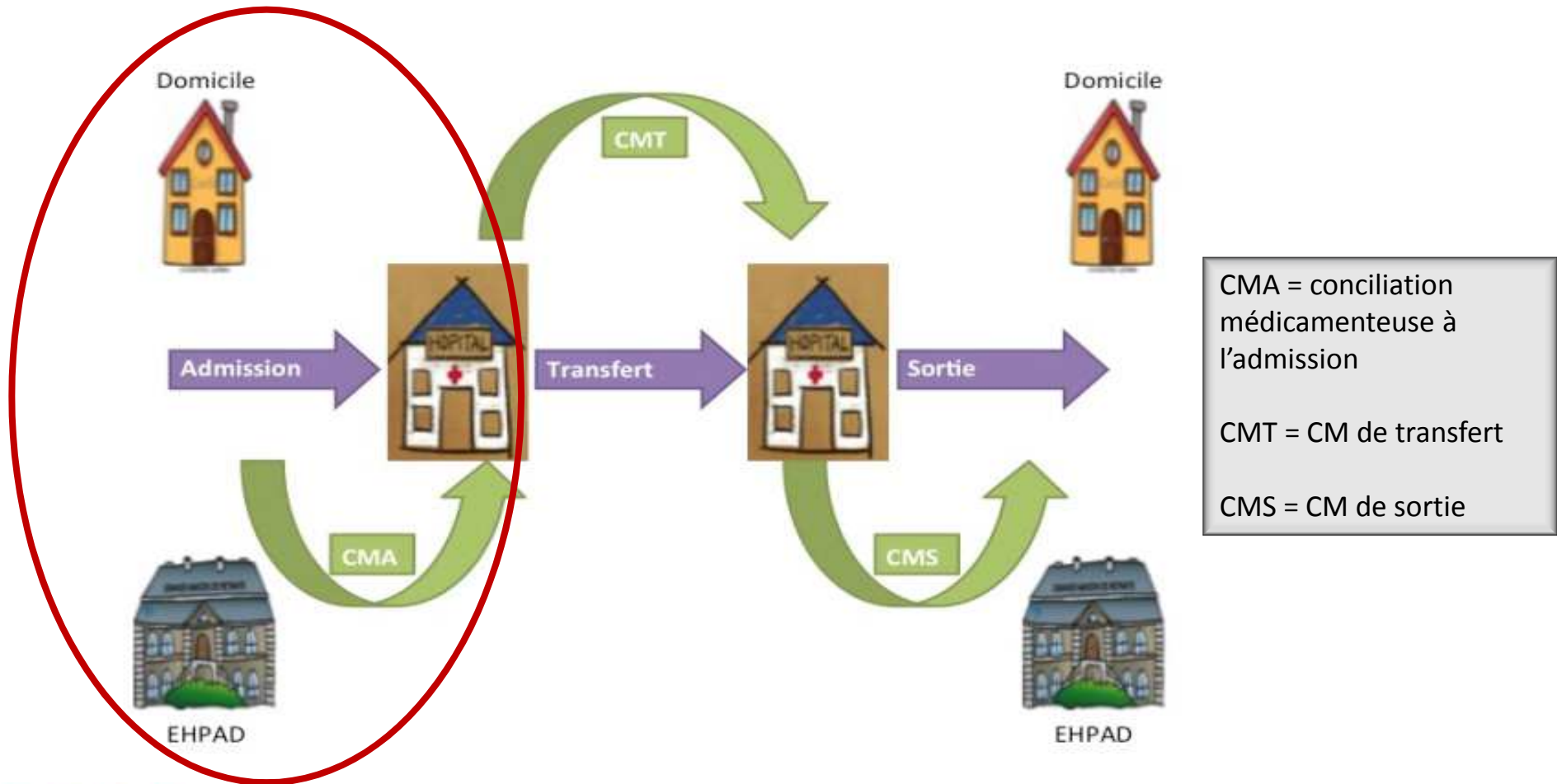
= **Processus formalisé**

- Contribuant à la **continuité des traitements médicamenteux** du patient sur l'ensemble de la trajectoire de soins
- Fondé sur le **partage d'informations**
- Nécessitant une **coordination pluri-professionnelle**
- Associant le **patient**

Quels sont les objectifs de la conciliation médicamenteuse (CM) ?

- **Prévenir/corriger les erreurs médicamenteuses aux points de transition de la trajectoire patient**
 - Favoriser la transmission d'informations complètes et exactes des médicaments du patient
 - Admission / sortie / transfert
- **Identifier l'iatrogénie médicamenteuse**
 - Soutenir processus réévaluation du traitement en hospitalisation
 - Contribuer à la maîtrise des dépenses de santé

Place de la CM dans la prise en charge du patient



Intégrer la CTM dans le **CONTINUUM** des activités de pharmacie clinique

Continuum = pratique pharmaceutique de sécurisation de la PECM du patient

- CTM d'entrée ⇔ Taux d'erreurs rattrapées : 19 à 38%
- Analyse de la prescription
- Révision des traitements
- Intervention pharmaceutique
- Information
- Accompagnement du projet thérapeutique global
- Éducation thérapeutique
- CTM de transfert ⇔ Taux d'erreurs rattrapées : 62%
- CTM de sortie ⇔ Taux d'erreurs rattrapées : 40 à 71%
- Lien ville-hôpital

- **National** ⇔ « Continuité thérapeutique » = priorité des autorités de santé françaises
 - Critère de certification 20.a V2010
 - Politique nationale de soutien ⇔ appel à projet DGOS
INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2016/49 du 19/02/2016 relative à l'appel à projet de mise en œuvre de la pharmacie clinique en établissement de santé
- **Régional**
 - Coordination du déploiement Formaconcil® par les OMEDIT et ARS
 - Politique régionale de soutien ⇔ appel à projet Normandie 30/09/2016
- **Local**
 - Politique locale à définir / piloter / valider par les instances
 - Chef de projet
 - Soutien Equipe pluri-professionnelle ville-hôpital
 - Soutien Direction / CME

- **Politique Qualité Gestion des Risques**
 - Programme Amélioration Qualité et Sécurité des Soins (PAQSS)
 - Projet Sécurité Thérapeutique Médicamenteuse (Management Qualité PECM - arrêté RETEX 06 avril 2011)
 - PEP (certification HAS)
 - EPP
- **Schéma directeur du SIH**
 - Inciter les éditeurs à développer/améliorer un module de conciliation LAP
- **Contrat Pluriannuel Objectifs et Moyens (CPOM) / Sécurité des Soins et Amélioration Continue de la Qualité**

■ Haute Autorité de Santé

- Guide à venir : « **Mettre en oeuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé** »



- Annexes déjà disponibles du **Rapport d'expérimentation du projet Med'Rec**

■ SFPC

- **Groupe de travail dédié**
- **Formaconcil *e-learning***
- **Fiche mémo**



Fiche mémo
Préconisations pour la pratique
de conciliation des traitements médicamenteux
Décembre 2015

